



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2014

Membres du Comité syndical présents : Noël ANCIAN, Thierry BADEL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Elisabeth CAILLOZ (départ : 19h00), Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Philippe GRIMONET, Jean-Louis IMBERT, Daniel MALOSSE, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Pierre-Jean ZANNETTACCI

Validation du procès-verbal du comité syndical du 19 novembre 2014.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Mario SCARNA est élu secrétaire de séance.

Daniel MALOSSE informe le comité syndical que la candidature FISAC de l'Ouest Lyonnais a été retenue. Le territoire peut bénéficier de subventions dont le montant total est de 72 000 € en fonctionnement et de 84 000 € en investissement. Ces subventions sont calculées sur la base d'une dépense subventionnable de 371 485 € en fonctionnement et de 800 000 € en investissement.

Pour l'instant, la commune de L'Arbresle n'a reçu aucune réponse concernant sa propre candidature FISAC.

2. Exercice budgétaire 2015 / Débat d'orientations budgétaires

Durant l'année 2015, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais devra :

- lancer le travail relatif à la **révision du SCoT** de l'Ouest Lyonnais prescrite le 19 novembre 2014 ;
- formaliser la **reprise des missions ADS** abandonnées par l'Etat notamment par le changement des statuts du SOL et la contractualisation avec les communes bénéficiaires du service ;
- continuer son **rôle de conseil** auprès des communes dans leur procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme ;
- finaliser le travail relatif à la **clause de revoyure du contrat de développement Rhône-Alpes** qui devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2015 (bilan des actions et éventuellement redéfinition ou le réajustement de certaines actions) ;
- mettre en place les actions du **FISAC Ouest Lyonnais** ;

- poursuivre la **mise en œuvre du CDDRA et du PSADER**, contrats signés avec la Région Rhône-Alpes (notamment travailler à l'émergence de projets) et éventuellement le programme LEADER si la candidature de l'Ouest Lyonnais est retenue ;
- réactiver la mise en œuvre opérationnelle du **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** en partenariat avec notamment Hespul, le Parc Eco Habitat, la Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- affiner la candidature du territoire relative à l'appel à projets « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » ;
- continuer à soutenir l'animation de la plateforme d'initiatives locales qui passe par une convention triennale (de 2014 à 2016) avec **RDI** et le **SIMOLY**, afin d'apporter un soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire (prêts à taux 0 et garanties) ;
- soutenir le plan d'actions de **Cap à l'Ouest** dont la mission est de fédérer les unions commerciales et artisanales de l'Ouest Lyonnais ;
- reconduire le partenariat avec le **CRPF** sur la gestion forestière et accompagner des 1^{ères} actions en matière forestière ;
- continuer le soutien à l'animation et aux actions du **Conseil Local de Développement** ;
- maintenir le partenariat avec la **Chambre d'agriculture** et **l'ADDEAR** dans le domaine agricole ;
- soutenir la **Marque collective** que ce soit pour l'animation ou son plan d'actions ;
- poursuivre l'analyse sur l'économie résidentielle et l'économie de proximité (**IMPL**) et intégrer les actions en découlant dans les procédures de développement.

La mise en œuvre de ces actions et l'ensemble des missions du Syndicat nécessitent les moyens humains suivants :

- une **secrétaire-comptable** à temps complet (0.4 ETP secrétariat général-comptabilité + 0.4 ETP secrétariat ADS + 0.2 ETP mise à disposition de la CCVL pour des missions d'accueil) ;
- une **chargée de mission « Urbanisme - service juridique »** à temps complet ;
- une **chargée de mission « Agriculture - Environnement »** à temps complet (0.7 ETP pour les missions agricoles et environnementales + 0.3 ETP pour l'animation du CLD) ;
- un **chargé de mission « Economie de proximité, commerce artisanat »** à temps complet (0.3 ETP pour les missions d'économie de proximité + 0.7 ETP mis à disposition de la Fédération de commerçants et artisans Cap à l'Ouest) ;
- une **chargée de mission « Animation PCET » et Communication** à temps complet (0.8 ETP PCET + 0.2 ETP Communication) ;
- à partir du 1^{er} avril 2015, quatre **instructrices ADS mises en position de détachement** : deux à temps complet, une à temps partiel (0.8 ETP), et une autre également à temps partiel (0.8 ETP) dont 0.2 ETP pour le SIG ;
- un **stagiaire** chargé de la mise en œuvre de la charte paysagère ;
- un **responsable « Développement »**, à temps complet ;
- une **directrice** à temps complet, chargée de la gestion administrative du syndicat et responsable « Planification ».

Afin d'animer la procédure de développement LEADER et suite à la demande de la Région Rhône-Alpes que les territoires instruisent les demandes de subventions inférieures à 5000 € dans le cadre du CDDRA, la question de l'organisation du pôle développement se pose : la nécessité d'un agent gestionnaire va apparaître pour l'instruction de ces dossiers.

Du fait que la candidature FISAC du territoire a été retenue, une mutualisation d'un agent peut être envisagée avec la COPAMO.

De plus, afin de seconder la directrice dans la gestion des ressources humaines (paies, gestion des carrières...), un 0.2 ETP (estimation) pourrait être mutualisé avec une communauté de communes ou une commune.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses suivantes doivent être prévues :

- achat de matériel informatique (renouvellement d'ordinateurs et achat de logiciels) ;
- achat de données pour les observatoires du SCoT ;
- études liées à la révision du SCoT.

Quant aux recettes du Syndicat, elles se composent :

- des participations des communautés de communes ;
- des subventions de la Région Rhône-Alpes, notamment pour l'animation CDDRA, les études en phase préparatoire, le CLD, l'animation / études PSADER et la communication (solde 2014 et acompte 2015) ;
- éventuellement des subventions du Département du Rhône dans le cadre des PENAP, de l'Europe dans le cadre du PSADER et de LEADER, ainsi que de l'Etat (FISAC) ;
- du remboursement par la CCVL de la mise à disposition de la secrétaire-comptable du Syndicat ;
- du remboursement par l'Etat des charges retraite des agents de l'Etat mis en position de détachement à partir du 1^{er} avril 2015 ;
- du FCTVA.

Le Comité Syndical, CONSTATE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2015.

DEPART DE Mme CAILLOZ

3. Filière bois / Convention de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière

Dans le cadre d'une convention d'objectifs passée depuis 2012 entre le Territoire de l'Ouest Lyonnais, le CRPF et la Région Rhône-Alpes, un travail d'animation a été engagé sur trois premières années, avec des résultats plus qu'encourageants.

Ces actions mises en place par la technicienne du CRPF avec les services du SOL ont pu créer une dynamique locale autour du thème de la forêt en cohérence avec les Monts du Lyonnais voisin.

Cette montée en puissance nécessite aujourd'hui la poursuite de l'animation pour répondre aux attentes à la fois des sylviculteurs et de la filière émergente.

L'action s'articulera en 2015 sur les 5 grands objectifs suivants :

1. organiser et améliorer la production de bois ;
2. favoriser des circuits courts d'approvisionnement des bois (énergie, construction...);
3. sensibiliser sur la multifonctionnalité et sa place dans un contexte périurbain ;
4. développer des modèles de gestion favorables au stockage du carbone ;
5. accompagnement du SOL sur la thématique forêt-bois.

Dépenses

| Nature des dépenses | Dépenses totales (HT ou TTC) | Dépenses subventionnables (A) |
|---|---------------------------------|----------------------------------|
| Salaires et charges M.P TACHON 70 j x 354,70 € | 24 829 € | 24 829 |
| Déplacements 150 km/j x 0.25€/Km | 2 625 € | 2 625 € |
| Sous-total des dépenses subventionnables | | 27 454 € (B) |
| TOTAL | 27 454 € | |

Recettes

| Financiers pressentis ou sollicités | Montants Subventionnables | Taux | Recettes prévisionnelles |
|-------------------------------------|------------------------------|------|-----------------------------|
| PSADER (Région) | 27 454€ (B) | 50% | 13 727 € |
| PENAP (Département) | 27 454 € | 10% | 2 745,40 € |
| SOL | 27 454 € | 20% | 5 491 € |
| Autofinancement | 27 454 € | 20% | 5 491 € |
| Autres (précisez) : | | | |
| Autres (précisez) : | | | |
| TOTAL | | | 27 454 € |

Ce partenariat SOL/CRPF passe donc par la signature d'une convention et par un financement de 5 491 € du SOL.

Le Comité Syndical, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- AUTORISE le président à la signer.

Daniel MALOSSE informe le comité syndical de la réception d'un courrier du Département du Rhône dont lequel il affirme son soutien à la candidature LEADER de l'Ouest Lyonnais et explique qu'un dispositif pour l'accompagnement départemental des futurs territoires LEADER est mis en place, sans en indiquer le montant.

Mario SCARNA
Secrétaire

Daniel MALOSSE
Président